

GE_GERICHTE A/3119/2007 vom 12. Juni 2007

GE Cour de justice, 2007-06-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3119_2007

FR: GE_GERICHTE A/3119/2007 du 12 juin 2007

IT: GE_GERICHTE A/3119/2007 del 12 giugno 2007

Erwägungen

E. 1

Anamnèse

E. 2

Données subjectives de la personne

E. 3

Constatations objectives

E. 4

Diagnostic(s) selon la CIM-10

E. 5

Mentionner pour chaque diagnostic posé ses conséquences sur la capacité de travail de la recourante, en pour-cent

E. 6

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable, le cas échéant.

E. 7

Quelles sont les limitations fonctionnelles de la recourante ?

E. 8

La recourante peut-elle encore exercer son activité habituelle ? Dans l'affirmative, depuis quand et dans quelle mesure ? Dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est-elle raisonnablement exigible de la recourante, et dans ce cas, depuis quand et dans quel(s) domaine(s) ?

E. 9

Evaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle

E. 10

La capacité de travail peut-elle être améliorée par des mesures médicales ?

E. 11

Pronostic

E. 12

Toutes remarques utiles et propositions de l'expert Commet à ces fins le Dr M_____, spécialiste FMH en rhumatologie, place Grenus 7, 1201 Genève ; Invite l'expert à déposer d'ici au 15 mai 2008 son rapport en trois exemplaires au greffe du Tribunal de céans ;

Réserve le fond . La greffière Isabelle CASTILLO La Présidente Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.